



ORACE

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

LES AIDES ÉNERGIE

TPE - PME - COMMERCE - INDUSTRIES - TERTIAIRES

AVEC LE
SOUTIEN DE



1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



ORACE, UNE ASSOCIATION ÉNERGIQUE ET ENGAGÉE

ORACE est une association impulsée par **les CCI Pays de la Loire** et soutenue par la Région Pays de la Loire et l'Ademe et dont **la vocation principale est d'accompagner les entreprises dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie.**

Centre de ressources et compétences de l'énergie, ORACE met à disposition de ses adhérents **tous les outils et services leur permettant d'optimiser l'exploitation de leurs bâtiments et process.**

Lieu de rencontres et d'échanges avec les professionnels de l'énergie de la région, ORACE fédère tout un réseau engagé autour des entreprises des Pays de la Loire.



DES EXPERTS DE L'ÉNERGIE



DES COACHING PERSONNALISÉS



LA FORCE D'UN RÉSEAU



DU PRÊT DE MATÉRIEL



DES ANIMATIONS GRATUITES

Notre vocation ?

Accélérer la transition énergétique des entreprises

Notre rôle ?

Vous donner les clés de votre projet énergie

ORACE EN QUELQUES CHIFFRES



100 entreprises accompagnées



15 007 MWH économisés



2 683 Tq CO2 économisées



1 330 411 € économisés

(sur la base de 0,09€/KWH prix annuel moyen en 2022)



SOMMAIRE

- p.4 **Définition du projet** : aide à la décision & financement
- p.5-6-7 **CEE** : Certificats d'économie d'énergie
- p.8 **Programme Baisse les Watts**
- p.9 **Dispositifs de soutien aux entreprises**
- p.10 **Groupement d'achat Energie**
- p.11 **Décarbon'action**
- p.12-13 **Pacte Industrie**
- p.14 **Crédit d'impôt**
- p.15 **VTE Vert**
- p.16 **PEE** : Prêt Eco Energie
- p.17 **Prêt Vert**
- p.18 **Contrat de performance énergétique**
- p.18 **Prime Pro SMEn**
- p.20 **Projets solaires photovoltaïques**
- p.21 **Production de chaleur renouvelable**
- p.22 **Mobilité et transports**
- p.23 **Taxe sur les flottes de VU/VL Privés**

LÉGENDE

Suivez les pictogrammes pour connaître à qui les aides sont destinées :



TPE/PME
Commerces
Tertiaires
Effectif < 250 salariés



Industries
ETI
Tertiaires
Effectif > 250 salariés

DÉFINITION DU PROJET

AIDE À LA DÉCISION & FINANCEMENT

Pour une efficacité maximale, un projet de transition énergétique doit s'intégrer dans une **réflexion globale**, il ne doit être une réponse à une seule problématique.



UNE SÉLECTION DE DISPOSITIFS POUR DÉMARRER...

CEDEF Aides aux entreprises pour favoriser leur transition écologique

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/aides-entreprises-transition-ecologique>

Simulateur de la Mission Transition Écologique

<https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/>

Le Guide en ligne national de la CCI sur les aides aux entreprises

<https://les-aides.fr/>

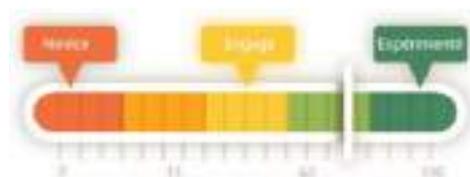
Certaines collectivités territoriales mettent en place des aides spécifiques afin de soutenir les entreprises de toutes tailles dans la rénovation énergétique du bâti, la mise en place de systèmes de production d'énergie ou l'achat de nouveaux équipements. Contactez votre collectivité territoriale.



ÉTAPE N°1 : TESTEZ VOTRE PROFIL ÉNERGÉTIQUE

Avec le Flash'Diag, évaluez rapidement la maturité énergétique de votre entreprise à travers quelques points clés :

- Consommations
- Mesures
- Entretien
- Inventaire
- Compétences
- Audit



<https://www.maineetloire.cci.fr/flashdiag-energie>



Les Webinaires ORACE en replay :

> Aides au financement des projets énergie

<https://www.youtube.com/watch?v=iThYSggng0s>

> Solaire Photovoltaïque

<https://www.youtube.com/watch?v=BO0miRO3HBg&t=1s>



CEE

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif réglementaire obligeant les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs, y compris le financement de projets de maîtrise de l'énergie menés par les entreprises.

Opérations éligibles (cf. fiches standardisées pour le bâtiment tertiaire, l'industrie, les réseaux et les transports):

- Enveloppe et bâtiments : isolation, éclairage, chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, climatisation...
- Utilités sur le process industriel : motorisation performante, récupération de chaleur suivi des consommations...
- Économies d'énergie sur les équipements des transports...

Le comparateur NR-PRO vous permettra de comparer les offres des fournisseurs d'énergie et délégataires.

La prime peut s'élever à **plusieurs milliers d'euros** selon les investissements et varie selon les fournisseurs d'énergie et délégataires.

Plus d'informations sur les CEE : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Pour retrouver les fiches selon vos projets :

- Industrie : <https://calculateur-cee.ademe.fr/user/fiches/IND>
- Tertiaire : <https://calculateur-cee.ademe.fr/user/fiches/BAT>
- Transport : <https://calculateur-cee.ademe.fr/user/fiches/TRA>



CEE

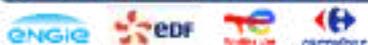
CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Créé par les articles de la loi POPE en 2005, le dispositif CEE oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en incitant leurs clients à réaliser des travaux d'efficacité énergétique sous peine de payer une surtaxe

ACHETEURS & VENDEURS CEE

OBLIGÉS



Réalisent des travaux d'économies d'énergie sur leurs unités de production/bâtiments.

Incitent les consommateurs d'énergie à réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Achètent les CEE auprès des délégataires et des éligibles qui financent les travaux d'économies d'énergie des consommateurs.

DÉLÉGATAIRES

Justifient de l'incitation à l'économie d'énergie.

Constituent des dossiers de travaux.

Achètent les CEE aux obligés et éligibles.

ÉTAT

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fixe aux OBLIGÉS le volume d'économies d'énergie à réaliser en fonction du volume total d'énergie annuel mis à la consommation sur le marché français.

Pôle national des CEE (PNCEE) : l'organisme d'état en charge de la validation des CEE, basé à la Défense.

EMMY

Bourse d'échange à CEE

BÉNÉFICIAIRES CEE

CONSOMMATEURS D'ÉNERGIES

Entreprises

Collectivités

Bailleurs

Particuliers



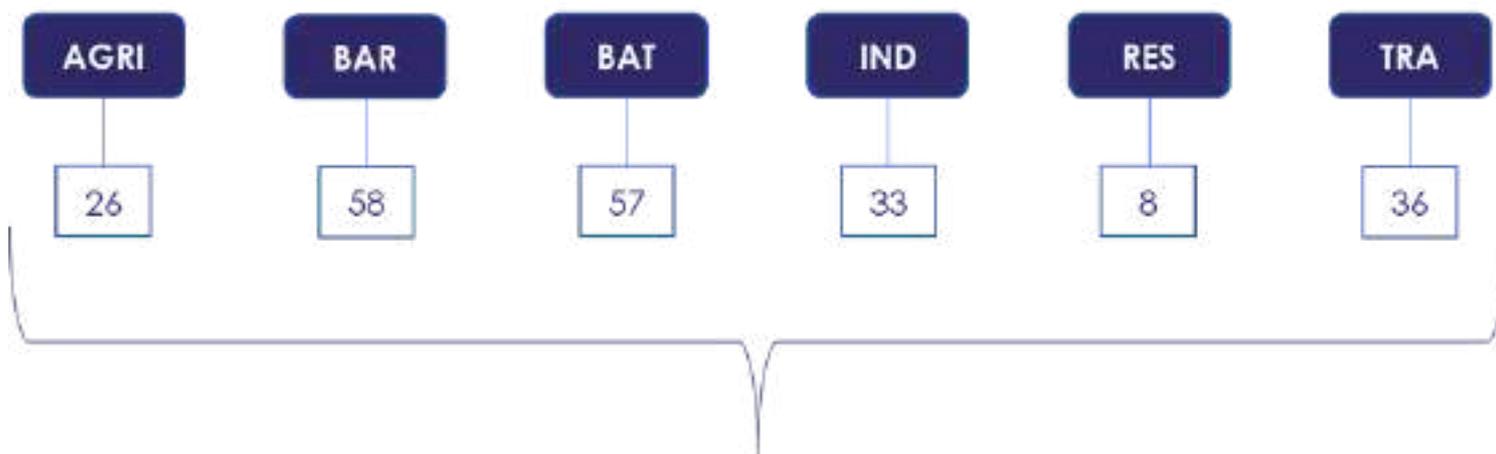
CEE

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Il existe différents types de fiches CEE répertoriés dans des catalogues

CATALOGUE FICHES OS - CEE



218 fiches CEE existantes

Le comparateur NR-PRO vous permettra de comparer les offres des fournisseurs d'énergie et délégataires.

Prolongation de la bonification pour l'amélioration ou l'acquisition d'une GTB jusqu'au 30 juin 2024 :
×1,5 pour l'amélioration d'un système GTB
×2 pour l'acquisition d'une GTB neuve

Il est possible de créer des FICHES SPECIFIQUES pour des opérations qui ne rentreraient pas dans les fiches existantes.

Baisse les Watts

Réduisez jusqu'à 30% votre facture d'énergie grâce à un accompagnement personnalisé gratuit



PROGRAMME BAISSE LES WATTS



Baisse les Watts est financé par les Certificats d'économies d'énergie (CEE), un dispositif du Ministère de la Transition énergétique.

Ce programme est porté par La Poste et ses partenaires. Il s'adresse aux TPE/PME désireuses de mieux comprendre leur consommation et de pouvoir engager rapidement de premières actions d'économies d'énergie. Il s'appuie sur un dispositif simple et rapide de visualisation de sa consommation, de conseils personnalisés et/ou de formation.

Baisse les Watts est un programme gratuit qui s'adapte à vos besoins :

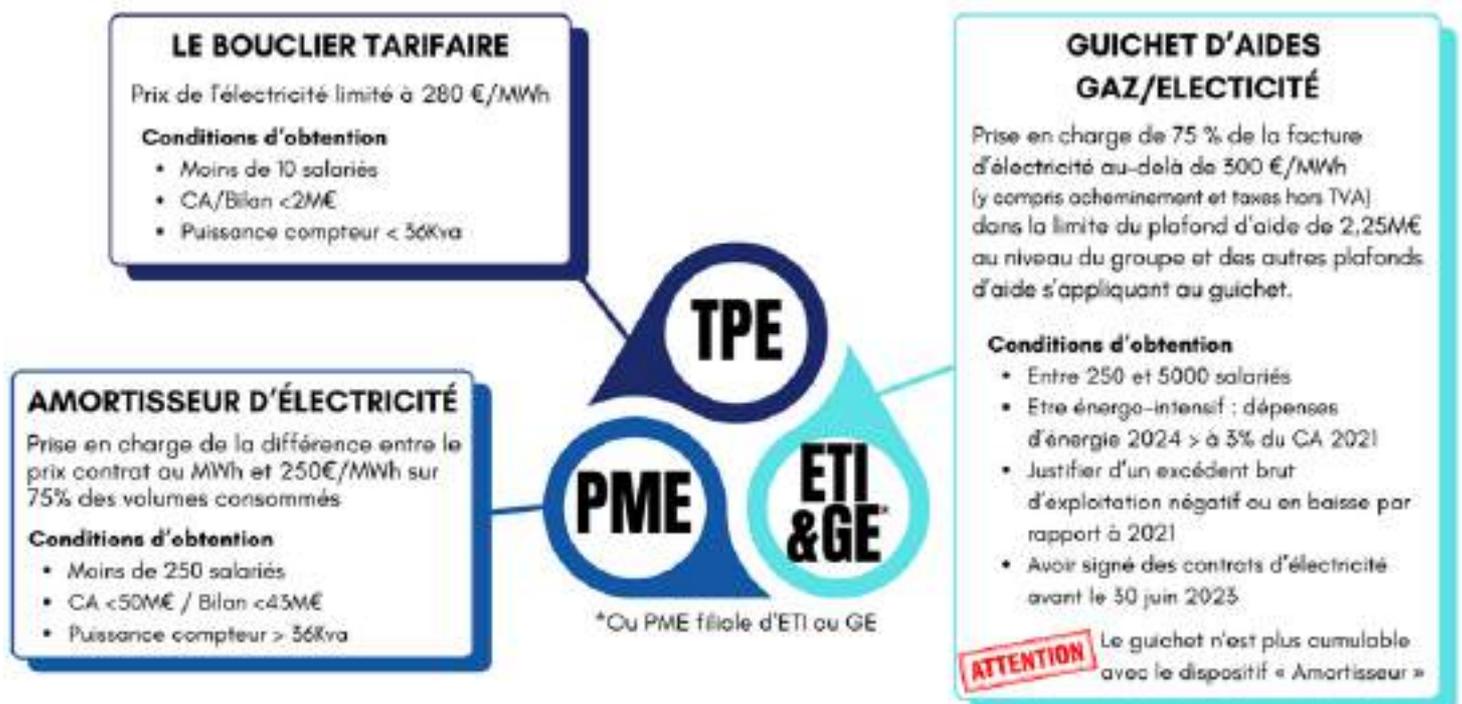
- **CARNET DE BORD ÉNERGIE** : Un diagnostic de vos consommations selon vos équipements et des recommandations d'actions concrètes adaptées à votre métier.
- **ACCOMPAGNEMENT** : Un conseiller vous accompagne par téléphone tout au long de votre parcours.
- **FORMATION** : Un parcours de formation adapté à votre situation et modulable selon vos disponibilités.

INSCRIVEZ VOUS POUR REJOINDRE LE PROGRAMME :

<https://www.baisselleswatts.fr/>



DISPOSITIFS DE SOUTIEN DES ENTREPRISES FACE À LA HAUSSE DES COÛTS GAZ/ÉLECTRICITÉ



[Retrouvez toutes les infos sur les aides aux PME TPE](#)

[Retrouvez toutes les infos sur le guichet d'aides](#)



GROUPEMENT D'ACHAT ÉNERGIE AVEC



ORACE vous propose de rejoindre une communauté fiable pour accéder à une énergie plus simple et au meilleur prix.

Le bon prix de l'énergie dépend essentiellement du volume d'achat, du moment et de la stratégie d'achat. Acheter l'énergie en groupe permet de bénéficier de solutions tarifaires performantes, traditionnellement réservées aux (très) gros consommateurs d'énergie.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1/ Vous rejoignez le collectif en réglant un ticket d'entrée basé sur votre consommation.

2/ Collectif Energie consolide vos données, analyse et consulte tous les fournisseurs du marché.

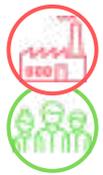
3/ Vous recevez une offre avec une **synthèse de budget prévisionnel**.

Vous êtes libres de contractualiser ou non l'offre proposée.

4/ Collectif Energie finalise l'achat groupé avec un contrat adapté à votre profil de consommation.

Contact : N.ragot@collectifenergie.com

Pré-inscriptions: <https://inscription.collectifenergie.com/orace>



DÉCARBON'ACTION

Le Diag Décarbon'Action permet de bénéficier d'un accompagnement de 12JH pour mesurer vos émissions de Gaz à Effet de Serre, puis de construire et lancer une feuille de route pour les limiter.

Il est co-financé par l'ADEME et opéré par BPI France en collaboration avec l'Association Bilan Carbone.

- Phase1 : Mesurer les émissions de gaz à effet de serre de votre entreprise sur l'ensemble de votre chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3)
- Phase2 : Elaborer votre plan d'actions pour décarboner votre entreprise
- Phase 3 : Mettre en place les premières actions de la conduite du changement au sein de votre entreprise (alignement des équipes, formation, communication, etc.) et avec vos principaux clients-fournisseurs

Sont éligibles les entreprises de moins de 500 salariés n'ayant jamais réalisé de Bilan GES dans les 5 dernières années.

Les entreprises de plus de 500 salariés pourront souscrire à une offre adaptée.

Contact : francois.pohier@bpifrance.fr

Dépôt de dossier : <http://diagdecarbonaction.bpifrance.fr/>



PACTE INDUSTRIE

PACTE Industrie s'inscrit dans la continuité de programmes qui ont fait leur preuve et propose des méthodologies innovantes. Vous avez accès à diverses formations et accompagnements permettant à chacun de trouver des solutions adaptées pour :

- Faire monter en compétence une équipe décarbonation transversale (technique, financière et stratégique) permettant de mettre en œuvre et d'animer votre stratégie de décarbonation
- Construire votre stratégie de décarbonation
- Identifier les leviers d'efficacité énergétique et de transformation du mix énergétique de vos sites
- Préparer les investissements avec des études techniques et prospectives
- Mettre en place la norme ISO 50001

PACTE Industrie finance entre 40 et 80 % des coûts pédagogiques des formations.

Les études et coachings sont financés à hauteur de 50 à 70 % de la prestation.

Prime pour la mise en place de la norme ISO 50 001 (Système de Management de l'Énergie) sur site industriel.

Cette aide est égale à 20 % des dépenses énergétiques annuelles ; elle est plafonnée à 40 000 €.



PACTE INDUSTRIE

MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE

FORMATION

- Structurer sa démarche énergétique



ACCOMPAGNEMENT

- Réaliser une étude d'opportunité d'évolution du mix énergétique
- Prime pour mettre en place la norme ISO 50 001 dans un site industriel



STRATÉGIE

Construire sa stratégie de décarbonation

FORMATION

- Piloter sa stratégie de décarbonation



ACCOMPAGNEMENT

- Élaborer sa stratégie de décarbonation
- Élaborer sa trajectoire d'investissement

Évaluer sa stratégie de décarbonation

FORMATION

- Piloter l'évaluation de sa stratégie de décarbonation



ACCOMPAGNEMENT

- Évaluer l'ambition de sa stratégie de décarbonation

FINANCEMENT

Disponible à partir du premier semestre 2024

FORMATION

- Financer ses projets

ACCOMPAGNEMENT

- Coaching pour projets d'investissement bas carbone

Inscription à la formation : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie/pacte-industrie>



CRÉDIT D'IMPÔT

POUR LES ENTREPRISES RÉALISANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

L'entreprise qui réalise certains travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment à usage tertiaire peut bénéficier d'un crédit d'impôt pour les dépenses qu'elle a engagées.

Les critères dépendent de la situation géographique (France métropolitaine ou départements d'outre-mer) des bâtiments rénovés.

Le crédit d'impôt correspond à 30 % du montant des dépenses engagées par l'entreprise dans la limite de 25 000 €.

Exemple de travaux concernés :

- Isolation thermique toiture, combles, murs, façades
- Chauffe-eau solaire collectif pour ECS
- Pompe à chaleur (hors air/air) pour chauffage
- Ventilation mécanique simple/double flux
- Raccordement réseau de chaleur/froid
- Chaudière biomasse
- Système de régulation/ programmation du chauffage

Pour en savoir plus :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35585>



VTE VERT

Le Volontariat Territorial en Entreprise vert (VTE vert) permet de vous accompagner dans le recrutement de jeunes talents, pour des missions en lien avec les thématiques environnementales.

Exemples de missions éligibles au VTE Vert (liste non-exhaustive):

- un approvisionnement et une chaîne logistique responsables ;
- l'adaptation des process industriels pour une production plus sobre;
- la création de nouveaux produits/services à faible impact environnemental;
- la réduction de l'impact environnemental d'un produit/service.
- Le VTE vert peut être réalisé en alternance (minimum d'un an), CDD (minimum d'un an) ou CDI.

Profil des jeunes talents : étudiants (à partir de bac+3) et jeunes diplômés (jusqu'à 2ans en sortie d'études)

Montant de l'aide : jusqu'à 8000€

Dossier BPI : dépôt www.vte-france.fr, | Contact : Aidevte@bpifrance.fr

Dossier Région : dépôt <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-vte> | Contact : 02 28 20 56 70



PEE PRÊT ÉCO ÉNERGIE

Le PEE est une aide financière proposée par la BPI France. L'emprunt doit être remboursé et permet d'aider au financement de travaux d'efficacité énergétique pour un montant pouvant aller jusqu'à 500 000€.

Vous souhaitez acquérir des équipements permettant d'améliorer votre efficacité énergétique ? Le PEE offert à un taux préférentiel grâce aux ressources des obligés du programme CEE PRO-INNO-50 peut financer le matériel et les travaux indissociablement liés.

Exemple de dépenses financées :

- Amélioration des équipements d'éclairage
- Amélioration de la chaîne froid
- Optimisation CVC
- Optimisation des motorisations électriques

Prêt de 10 000 € à 500 000 € pour les **TPE** et **PME** de plus de **3 ans** financièrement saines.

Montant des prêts **plafonné au montant des fonds propres** ou quasi-fonds propres de l'emprunteur.

Durée de remboursement de 3 à 7 ans avec jusqu'à 2 ans de différé d'amortissement du capital. Amortissement linéaire du capital : échéances trimestrielles à terme échu.

La demande est très simple et s'effectue 100% en ligne :

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-economies-denergie-pee>



PRÊT VERT

UN PRÊT DE 50 000 € À 5 000 000 € POUR METTRE VOTRE ENTREPRISE AU VERT !

Le Prêt Vert finance la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à :

- optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits ;
- innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources ;
- favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'ENR.

Pour les TPE et PME de plus de 3 ans financièrement saines.

Durée de remboursement de 2 à 10 ans.

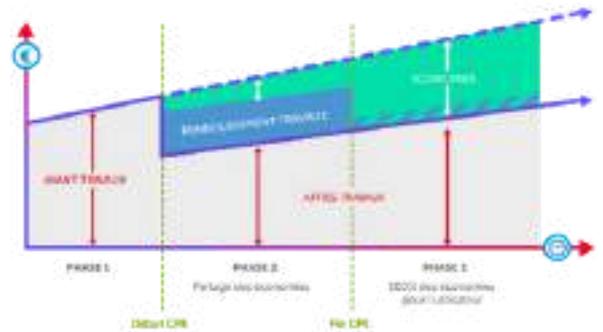
Pour en savoir plus :

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/pre-vert>



CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)

Un contrat de performance énergétique (CPE) est un partenariat entre un maître d'ouvrage et un opérateur afin de fixer un objectif d'efficacité énergétique. Il peut être financé par les CEE.



CPE : pour quels types d'opérations ?

Le champ d'application du CPE est très large. Il est possible de mettre en place un Contrat de Performance Énergétique sur tout équipement ou système qui produit ou consomme de l'énergie. Ainsi, il peut porter sur des opérations variées dans un ou plusieurs bâtiments (agricoles, industriels, tertiaires...) et sur un ou plusieurs équipements :



Chauffage

Exemple : chaudière collective à Haute Performance Énergétique

[En savoir plus](#)



Isolation

Exemple : isolation de toitures ou de murs

[En savoir plus](#)



Besoins de chaleur pour l'Industrie

Exemple : récupération de chaleur sur groupe de production de froid

[En savoir plus](#)



Éclairage

Exemple : rénovation d'éclairage public extérieur

[En savoir plus](#)



Conditions à respecter et à mentionner

1

Économies d'énergie finale garanties (en %) : supérieures ou égales à 20 %

2

Durée de la garantie de performance : supérieure ou égale à 5 ans

3

Pénalités prévues en cas de non-atteinte des résultats : supérieures ou égales à 66 % du coût engendré par l'écart entre la consommation réelle et l'objectif annoncé

Primes CEE hors CPE	Modalités du CPE	Prime CEE avec CPE	
		Bâtiments tertiaires et administrations	Bâtiments industriels, agricoles et résidentiels
50 000 €	50 % d'économies sur 5 ans	100 000 €	75 000 €
	50 % d'économies sur 10 ans	125 000 €	75 000 €
	70 % d'économies sur 5 ans	130 000 €	85 000 €
	70 % d'économies sur 10 ans	155 000 €	85 000 €



PRIME PRO-SMEN



Ancrer l'efficacité énergétique dans la stratégie d'entreprise.

Se doter d'un système de management de l'énergie

Une aide pour mettre en place l'ISO 50001

- Pour toutes les entreprises
- Prime équivalente à 20% des dépenses énergétiques annuelles de vos sites certifiés ISO 50001, sous un plafond de 40.000 €
- Jusqu'en mai 2026



Pour en savoir plus : <https://pro-smen.org/>



PRO-SMEn - 2023-2026



PROJETS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

Aide à l'achat d'électricité produit

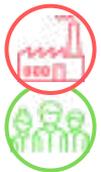
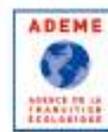
Tarif de rachat :

L'Etat achète l'électricité que vous produisez à un tarif garanti (entre ≈ 9 et $13c$ €/kWh) sur le long terme avec EDF Obligation d'Achat (tarif figé 20 ans).

Prime à l'autoconsommation pour les moins de 100 kWc :

Une prime est délivrée en fonction de la puissance installée





PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE : BOIS ÉNERGIE, GÉOTHERMIE, SOLAIRE THERMIQUE

Accompagnements proposés par l'ADEME

Un apport d'expertise gratuit sur tout le cycle de vie de votre projet, depuis son émergence jusqu'à sa mise en exploitation, par les experts du Réseau des énergies renouvelables

Le financement (jusqu'à 70%) d'une étude de faisabilité technique et économique, réalisée par un bureau d'études indépendant

Le financement de 30 à 60% des équipements de votre projet de chaleur renouvelable : biomasse, réseaux de chaleur ou de froid, géothermie, solaire thermique, méthanisation, récupération de chaleur





MOBILITÉ ET TRANSPORTS



Programme Advenir

Le programme de financement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Créé en 2016, le programme Advenir, piloté par l'Avere-France, accompagne l'installation de bornes de recharge de véhicule électrique. Grâce aux mécanismes des certificats d'énergie, il complète les initiatives publiques de soutien à la mobilité électrique. Ce programme sera clôturé en 2025.

ENTREPRISES ET PERSONNES PUBLIQUES

TYPE DE BÉNÉFICIAIRE	TAUX D'AIDE TOTAL	PLAFOND HT PAR POINT DE RECHARGE
Parking privé à destination de flottes de véhicules poids lourds	50%	De 2 200 à 960.000 €
Flottes et salariés d'entreprises de véhicules de location de courte durée	20%	600 €

En savoir plus : <https://advenir.mobi/>



TAXES SUR LES FLOTTES DE VU/VL PRIVÉS



Taxe annuelle sur les émissions de CO2

La taxe annuelle sur les émissions de CO2 est déterminée par le taux d'émissions de CO2, la date de mise en circulation et dans certains cas selon la puissance fiscale du véhicule.

Toute société et toute entreprise individuelle qui utilise ou possède des véhicules de transports de personnes dans le cadre de son activité économique est concernée par cette taxe.

Les véhicules 100% électriques ou à hydrogène sont exonérés.

Les véhicules hybrides peuvent être eux aussi exonérés si leurs émissions de CO2 ne dépassent pas les 60g/km (pour une immatriculation à partir du 1er mars 2020).

Les véhicules hybrides rechargeables sont pour la plupart homologués en dessous des 60gCO2/km mais leur impact écologique réel est loin des chiffres annoncés si ils ne sont pas rechargés régulièrement !

[Cliquer ici pour en savoir plus](#)

CONTACTEZ-NOUS



www.orace.fr



contact@orace.fr



02.41.49.56.37

Ne manquez rien de l'actualité ORACE,
suivez nous sur les réseaux

